

**ATTENTION** : si le gouvernement a fait le choix de supprimer l'examen des mutations en commissions paritaires, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU restent des experts du mouvement et sont les plus à même de vous conseiller pour établir votre liste de vœux, vérifier la prise en compte de vos éléments de barème et formuler un recours. Nous restons plus que jamais à vos côtés, contactez nos commissaires paritaires !

## Saisie des vœux sur I-Prof : du jeudi 20 mars (12 h 00) au mercredi 02 avril 2024 (12 h 00)

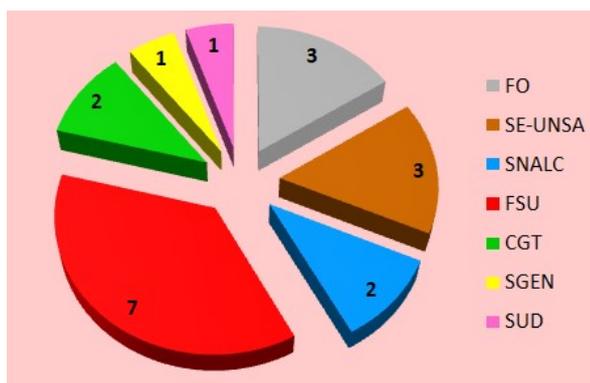
Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)  
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

<b>Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux</b>	mercredi 02 avril
<b>Mise à disposition des confirmations des demandes de mutation</b>	jeudi 03 avril
<b>Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation</b>	mercredi 09 avril
<b>Affichage sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat</b>	mercredi 14 mai
<b>Date limite de contestation par écrit des barèmes</b>	mercredi 28 mai
<b>Résultats du mouvement Intra et début de la période des recours</b>	mardi 17 juin
<b>Date limite de formulation des préférences d'affectation pour les TZR</b>	lundi 30 juin

**Afin d'être suivi.e et accompagné.e au mieux à chaque étape, faites-nous parvenir au plus vite votre fiche de suivi syndical complétée. Après avoir été conseillé.e et après l'envoi de la confirmation de votre demande, retournez-nous une copie intégrale de votre dossier. Ainsi, nous pourrons suivre votre dossier au fur et à mesure de son avancée et vous tenir informé.e à chaque étape en faisant un suivi personnalisé.**

Le SNES-FSU est sorti conforté des élections professionnelles de décembre 2022 et confirme avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU **sa position majoritaire dans le Second degré** avec près de 35% des suffrages soit deux fois plus que l'organisation arrivée en seconde position. Ses commissaires paritaires ont une **expertise** et une connaissance des opérations de gestion de carrière et de mouvement sans égal.

**Vos élu.es des syndicats de la FSU en CAPA sont donc les mieux à même** pour vous informer, conseiller et suivre au cours de chaque étape de votre carrière, que ce soit pour les rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle et les mutations mais aussi pour ce qui concerne les droits et obligations de service.



## JOINDRE LE SNES-FSU

**Vous avez besoin d'informations sur les éléments de barème, sur l'élaboration de votre liste de vœux, sur la meilleure stratégie à adopter, etc. ?**

- Nous sommes joignables tous les après-midis du mardi au jeudi, de 14h00 à 17h00 au 04 73 36 01 67, possibilité de rendez-vous avec un commissaire paritaire sur d'autres horaires si besoin.
- Nous vous invitons à privilégier l'envoi d'un mail à [s3cle@sn.es.edu](mailto:s3cle@sn.es.edu), en précisant vos coordonnées (mail et téléphone), votre discipline ainsi que vos disponibilités afin qu'un commissaire paritaire puisse vous recontacter et convenir d'un **rendez-vous téléphonique**. Nos élu.es sont, comme vous, des enseignant.es qui exercent en établissements, ils ne pourront donc pas forcément vous faire un retour immédiat mais **le SNES-FSU répondra à toutes les demandes**, qu'elles émanent de syndiqué.es ou non, dans les meilleurs délais et en fonction de l'urgence de chacune.

**Ne restez pas seul.e face à l'administration, le SNES-FSU fort de son expertise du mouvement est à vos côtés !**

**Avec l'aide du SNES-FSU, toutes les étapes de ma carrière sont suivies et je fais respecter mes droits.** Se syndiquer au SNES-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, **c'est se donner les forces collectives** dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires.